



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
12/03/2025

Date d'affichage
12/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Étaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LECLERCQ Karine, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

M. LEVENT Jean-Marc donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LARCHER Mireille, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2025-022 : RAPPORTS ANNUELS 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET/OU L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseils municipaux doivent être destinataires des rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau potable, de l'assainissement et sur le service public d'élimination des déchets.

Chaque conseiller municipal a reçu :

Les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité de l'eau potable, de l'assainissement et/ou l'assainissement non collectif de la régie intercommunale de l'alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement *Ardennes Rives de Meuse* ;

- ;
- Le rapport annuel 2023 du service environnement de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE des rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité de l'eau potable, de l'assainissement et/ou l'assainissement non collectif et du rapport annuel 2023 du service environnement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

